

<https://web.sntrscgt.fr/spip.php?article2430>

**EN BREF N°467 :**  
**communiqué de presse du**  
**SNTRS-CGT : « Grève dans les**  
**universités de Grande**  
**Bretagne »**

Date de mise en ligne : jeudi 1er mars 2018

- PUBLICATIONS - En Bref - Archives EN BREF - En Bref 2018 -

---

Copyright © SNTRS-CGT - Tous droits réservés

---

## **Communiqué du SNTRS-CGT : Grève dans les universités de Grande Bretagne**

Depuis le 22 février, un mouvement de grève de quatorze jours reconductible touche 64 universités publiques au Royaume Uni.

Le syndicat national pour l'enseignement supérieur (UCU) dénonce une baisse anticipée de 10 % à 40 % des allocations de retraite pour les professeurs et le personnel des universités, soit une perte moyenne annuelle de plus de 11 000 euros pour un professeur retraité.

Universities Superannuation Scheme (USS), l'un des principaux régimes de retraite pour le personnel universitaire, accuse un déficit de plus de six milliards de livres sterling.

Universities UK (UUK), l'organisation qui représente la Direction de nombreuses universités du pays, envisage donc une réforme drastique des retraites et souhaite, en réalité, mettre un terme aux régimes de retraite à prestations définies.

Au lieu de cotiser toute leur carrière, selon des grilles qui déterminent leurs allocations, les salariés bénéficieraient seulement de régimes à cotisations définies : ils savent ce qu'ils versent, mais ils ignorent ce qu'ils toucheront, car leurs revenus dépendent des bénéficiaires boursiers perçus sur leurs cotisations. Cette réforme alignerait le régime des universités publiques sur celui de l'essentiel des salariés britanniques : une retraite par capitalisation où des fonds de pension gèrent les cotisations de chacun et lui reversent ses bénéfices.

Le SNTRS-CGT apporte son soutien aux universitaires anglo-saxons. Il alerte également les personnels de la recherche française sur la volonté du gouvernement Macron de liquider le régime de retraite des fonctionnaires dans le sens d'une retraite à points à cotisations définies dès l'été 2019.

Villejuif, le 1er mars 2018



**En Bref NÂ°467 du 1er mars 2018**